



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

Le Sénateur-Maire

Saint-Maurice, le 6 juin 2016

Monsieur le Président,

Vous avez été désigné pour présider la commission d'enquête publique sur l'aménagement des berges de Seine entre Bastille et la tour Eiffel. A ce titre, je souhaite vous faire part de mes observations afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête.

Je tiens, en tout premier lieu, à **contester le caractère unilatéral** du processus qui aboutit aujourd'hui à cette concertation. A aucun moment, la ville de Paris n'a souhaité associer les villes voisines à l'élaboration de ce projet. Elle n'a d'ailleurs même pas eu la courtoisie de nous informer de cette enquête publique. **Le calendrier de celle-ci est, de plus, lui aussi, très contestable**. La ville de Paris va, de fait, interdire l'accès aux berges dès la fin du mois de juillet 2016 – c'est-à-dire **avant même que vous n'ayez remis votre rapport** – et a clairement indiqué qu'elle n'entendait pas le rouvrir après Paris Plage. C'est dire le peu d'importance elle attache vraiment à **la concertation qu'elle organise ainsi a minima et à l'insu** de ceux que sa décision concerne directement : les Franciliens.

Car la fermeture des voies sur berges n'est pas une question à régler entre soi, c'est-à-dire entre Parisiens. Elle aura **un impact direct sur le temps de déplacement** des habitants de nos communes. Les voies sur berges constituent aussi un axe majeur pour les entreprises du Val-de-Marne, comme pour leurs employés. **La thrombose orchestrée de cette artère vitale porte en elle un risque économique certain** : de nombreux organismes inter professionnels l'ont déjà exprimé. Or cet aspect du dossier n'est absolument pas pris en compte dans l'évaluation qui est faite des conséquences attendues.

De ce double point de vue : organisation des transports et impact sur l'économie et l'emploi, **l'enquête publique aurait dû être organisée à un échelon différent** : la Métropole du Grand Paris, par exemple.

.../...

Monsieur François AMBLARD
Président de la commission d'enquête
Mairie du IV^e arrondissement, siège de l'enquête publique
2 place Baudoyer
75004 Paris

C'est, d'ailleurs, en substance ce que reconnaît elle-même la ville de Paris, puisqu'elle envisage à l'horizon 2020, sur les quais hauts, une « liaison à haut niveau de service qui pourrait prendre la forme d'un tramway nouvelle génération qui reliera l'est et l'ouest de Paris ». Or, ce futur tramway – qui ne figure pas dans les objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France arrêté par le Conseil régional le 19 juin 2014 – ne sera pas financé par les seuls contribuables parisiens : nous serons donc, nous aussi, une fois de plus, appelés à participer à ce chantier. Il paraît donc paradoxal que, dans le même temps, Paris affiche un réel mépris de la qualité de vie des autres Franciliens et accapare à ses propres fins une partie considérable de l'effort fiscal qu'ils consentent.

Si, dans l'absolu, la reconquête des berges peut se justifier à terme, il aurait été bien plus souhaitable de créer **d'abord un réseau alternatif de transports en commun** avant d'imposer de nouvelles contraintes à des dizaines de milliers de Franciliens. Dans ce dossier, comme dans bon nombre d'autres, la notion d'intérêt général ne peut être circonscrite au seul périmètre, ni au seul bénéfice de Paris.

Le récent épisode de l'inondation a, par ailleurs, montré que l'impact de la fermeture des voies sur berge est **très largement supérieur à ce que prétendent les études commandées par la ville de Paris**. La circulation automobile a été considérablement altérée et nos communes, en périphérie immédiate de la Capitale, en ont subi les contrecoups. Un article récemment paru dans le Parisien (9 juin 2016 « Fermeture des berges à Paris : le test qui inquiète ») démontre que, même après la décrue, les conséquences de cette fermeture ne se limitent pas à moins de 10 minutes mais à plus de 30 ! Les fermetures déjà intervenues rive gauche ont engendré des centaines d'heures supplémentaires de bouchons : elles ont abouti à surcharger considérablement les artères avoisinantes, y créant de nouvelles sources de nuisances sonores et d'émanations polluantes. Ces décisions, déjà en vigueur ou à venir, constituent un leurre pour les Parisiens : **au lieu de réduire la pollution, elles ne vont que la déplacer et la répandre**.

Le déroulement de la récente crue de la Seine doit aussi nous interpeller sur **la sécurité des personnes et des biens**. La montée des eaux s'est avérée plus rapide qu'attendue, voire annoncée. Dans ces conditions, le démontage et l'enlèvement de structures, fussent-elles légères, ne peuvent être considérés comme accessoires. Le coût, direct ou indirect, pour la collectivité doit être évalué aussi précisément que possible à la lumière des **dommages considérables générés par cette inondation sur les quais rive gauche** déjà aménagés.

Le statut de Capitale comporte des avantages comme des inconvénients.

L'avantage, c'est, par exemple, de disposer d'un réseau particulièrement dense de métros, bus, RER, Vélib' et Autolib'. **Un réseau intra muros qui a été systématiquement privilégié depuis plusieurs dizaines d'années au détriment du développement de l'offre de transports en commun en banlieue**.

.../...

L'inconvénient, c'est qu'on ne peut **pas raisonner à la seule échelle de la ville.**

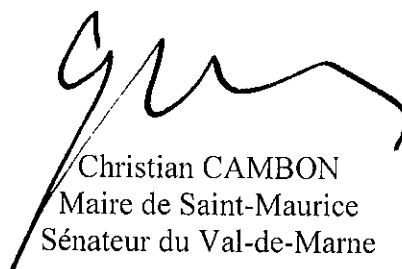
De toute évidence, il me paraît indispensable qu'une **autorité indépendante**, la préfecture de police ou la Métropole, réalise de **nouvelles études en élargissant leur champ d'action** aux villes voisines de Paris, en particulier à l'est et à l'ouest.

Telles sont les observations que je souhaite porter à votre connaissance. Tant sur la forme que sur le fond, la décision que la ville de Paris s'apprête à prendre me paraît éminemment contestable. Elle s'appuie sur des données pour le moins incomplètes et une étude d'impact instruite exclusivement à décharge. Elle méconnaît gravement les conséquences que cette fermeture pourrait avoir pour notre région et n'anticipe absolument pas les problèmes qu'elle va générer.

Je confirme donc ma totale opposition en qualité de Sénateur du Val-de-Marne et de maire de Saint-Maurice à cet aménagement et j'appelle à une réelle concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Que ne dirait-on pas si nos communes, longées par une autoroute où circulent plus de 250 000 véhicules chaque jour, décidaient égoïstement de tout faire pour fermer l'A4 et de congestionner ainsi plus encore la circulation dans l'est de la capitale ?

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *et la meilleure*



Christian CAMBON
Maire de Saint-Maurice
Sénateur du Val-de-Marne